RAPPORT D'ACTIVITÉS 1982

Office
de la construction
du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1982

Office de la construction du Québec

Photocomposition et montage:
Marcel Forget arts graphiques inc.

Impression:
OCQ

Dépôt légal – 2e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-10169-3
ISSN 0226-3084

RAPPORT D'ACTIVITÉS 1982

Office
de la construction
du Québec

M. Raynald Fréchette
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le septième rapport d'activités de l'Office de la construction du Québec.

Ce document fait état des activités de l'OCQ sous le mandat de mon prédécesseur, Monsieur Jean-Yves Gagnon, qui a agi comme président-directeur général par intérim jusqu'en décembre 1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président-directeur général,
Alcide Fournier.

Table des matières

Le rôle de l'OCQ	1
Les faits saillants	2
L'organigramme	5
L'Office	6
Le personnel de direction	6
La Direction générale	8
Le Secrétariat et Conseil juridique	8
Le Comité mixte de la construction	8
L'administration et les finances	12
La planification et les programmes	17
Les opérations	23
Les états financiers	27
Le rapport du vérificateur	27
Les bureaux régionaux	51

Liste des tableaux

Tableau 2	Le personnel de l'OCQ	9
Tableau 3	Quelques statistiques comparatives	13
Tableau 4	Les données statistiques des fonds gérés par l'OCQ	14
Tableau 5	Sommaire des revenus consolidés	15
Tableau 6	Les assurances	18
Tableau 7	Le régime de retraite	18
Tableau 8	Les certificats de classification	21
Tableau 9	Les salariés admis en 1982	21
Tableau 10	Les agences de placement	21
Tableau 11	Les appels reçus sur le réseau de placement	21
Tableau 12	La vérification de livres	24
Tableau 13	L'inspection de chantiers	24
Tableau 14	Les constats d'infraction	25
Tableau 15	Les demandes d'information et de services	25

Le rôle de l'OCQ

L'Office de la construction du Québec est un organisme périgouvernemental qui, par l'administration de ses mandats, contribue à promouvoir un climat favorable de travail dans l'industrie de la construction, en collaboration avec les représentants des employeurs et des salariés ainsi qu'avec les diverses instances gouvernementales et paragouvernementales.

De façon plus spécifique, les principaux rôles confiés à l'OCQ par le législateur sont les suivants:

- Voir à l'application de la convention collective ou décret régissant les conditions de travail.
- Administrer les régimes complémentaires d'avantages sociaux.
- Veiller à l'application du Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction.
- Veiller au respect de certaines dispositions du Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.
- Organiser le vote d'adhésion syndicale.

Les faits saillants

Pour l'industrie de la construction, 1982 s'est terminée sur une note pour le moins pessimiste. La chute prononcée des heures travaillées dans l'industrie, qui sont passées de 100 millions en 1981 à 75 millions en 1982, témoigne du marasme dans lequel l'industrie s'est enlisée au cours de l'année.

L'Office de la construction du Québec n'a pas échappé aux effets de cette dure récession. Les revenus de prélèvement ont chuté de 20% par rapport à l'année précédente. Malgré les efforts de restriction qui ont été exigés de toutes les unités administratives, l'année 1982 s'est soldée par un déficit d'opération de 2 500 000 $. Ce déficit a été comblé à même les surplus accumulés.

En 1982, le Décret régissant les conditions de travail dans l'industrie de la construction venait à échéance. À la suite de brèves négociations, un nouveau Décret était promulgué à la fin avril par le gouvernement. Seules les clauses monétaires ont été modifiées, les autres clauses ayant été reconduites tel quel.

En raison de la situation difficile que traverse l'industrie, l'OCQ a proposé au gouvernement certaines modifications au Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction. Ces modifications ont pour objectif d'accorder aux vrais travailleurs une meilleure sécurité d'emploi.

Devant l'état anémique du secteur de la construction domiciliaire, les partenaires de l'industrie n'ont pas hésité à participer à un plan de relance de ce secteur. En effet, le Conseil des ministres a adopté, avec l'appui des partenaires de l'industrie, un projet de loi visant à favoriser la relance de la construction domiciliaire.

Ce projet a pris forme avec le lancement du programme Corvée-Habitation en avril. L'OCQ s'est vu confier la responsabilité de percevoir les cotisations des salariés et des employeurs devant servir au financement du programme.

L'OCQ a procédé, cette année, au renouvellement des certificats enregistrement-classification selon les critères définis dans le Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction. À la suite de ce renouvellement, le nombre de certificats se situe à 92 250.

Dans le domaine des avantages sociaux, l'OCQ a entrepris des démarches au cours de l'année devant conduire au choix d'un nouvel assureur. Vers la fin de l'année, le Comité mixte de la construction entérinait le choix de l'OCQ de confier le règlement des prestations d'assurances des salariés de la construction à Assurance-Vie Desjardins.

Fait à noter, le mandat confié à Assurance-Vie Desjardins diffère quelque peu de celui confié aux précédents assureurs puisque, au même moment, le Surintendant des assurances confirmait le droit de l'OCQ de gérer lui-même les régimes d'assurances des salariés de l'industrie. Le rôle d'Assurance-Vie Desjardins se limite ainsi au règlement des demandes de prestations.

En 1982, les relations internes ont été également une préoccupation majeure de l'OCQ comme en font foi deux dossiers importants: l'étude sur le climat de travail effectuée par une firme indépendante et les négociations avec le syndicat des employés pour le renouvellement de la convention collective.

À partir des constatations de l'étude sur le climat de travail, l'administration a élaboré des plans d'action pour répondre aux préoccupations des employés et ainsi, favoriser les relations internes. Ces programmes seront progressivement mis en application en 1983.

Quant aux négociations en vue du renouvellement de la convention collective, elles n'ont pas abouti à une entente avant la fin de l'année. Il faudra attendre le début de 1983 pour connaître la nouvelle convention collective.

Tableau 1
L'industrie de la construction en 1982

	1982	1981
Chantiers actifs	9 992	14 995
Employeurs[1]	12 591	14 223
Salariés[2]	77 864	95 244
Heures travaillées*	73,6	101,5
(Heures supplémentaires)[3]*	(3,3)	(6,4)
Moyenne annuelle des heures travaillées	945	1 065
Masse salariale[4]	1 165 $	1 478 $
Salaire annuel moyen	14 960 $	15 522 $
Valeur des travaux de construction[5]	10 349 $	10 309 $

* en millions

Notes:
1 Employeur ayant transmis au moins un rapport mensuel à l'OCQ.
2 Salariés régis par le Décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.
3 Sont incluses dans le total des heures travaillées.
4 Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement.
5 Travaux de construction exécutés dans l'ensemble des secteurs économiques et non pas seulement par la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

Source: OCQ, mai 1983, sauf pour les travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205.

OFFICE

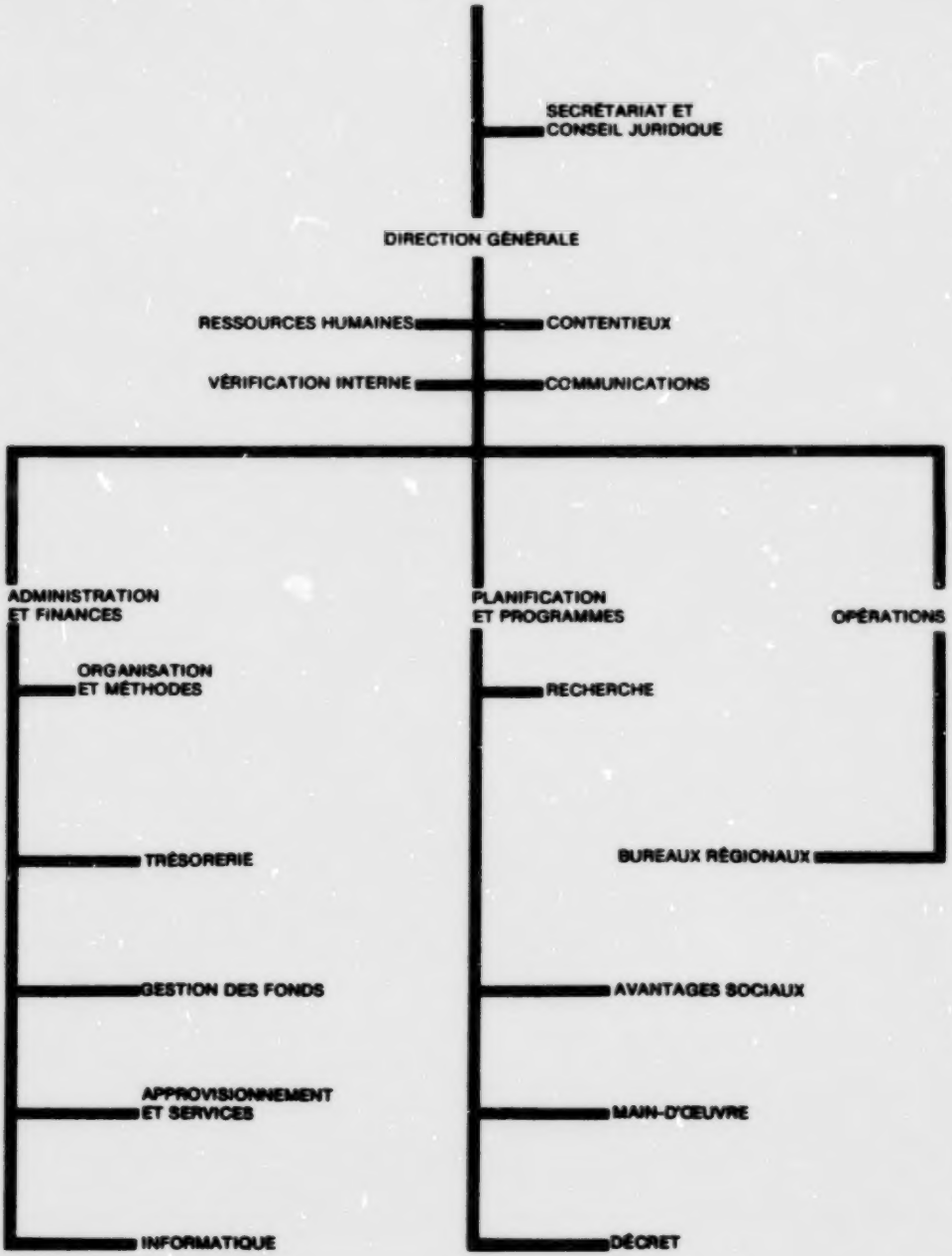
SECRÉTARIAT ET CONSEIL JURIDIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES
CONTENTIEUX
VÉRIFICATION INTERNE
COMMUNICATIONS
ADMINISTRATION ET FINANCES
PLANIFICATION ET PROGRAMMES
OPÉRATIONS
ORGANISATION ET MÉTHODES
RECHERCHE
TRÉSORERIE
BUREAUX RÉGIONAUX
GESTION DES FONDS
AVANTAGES SOCIAUX
APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
MAIN-D'ŒUVRE
INFORMATIQUE
DÉCRET

L'Office

Alcide Fournier, président-directeur général*
Jacques Brûlé, membre
Albert-V. Hudon, membre
Guy Lapointe, membre
Guy Monfette, membre
Hugues Ferron, secrétaire et conseiller juridique

* M. Jean-Yves Gagnon a occupé le poste de président-directeur général par intérim jusqu'en décembre 1982.

Le personnel de direction

Direction générale

Président-directeur général: Alcide Fournier
Communications-directeur: Richard Charland
Contentieux-directeur: Raymond-G. Faucher
Ressources humaines-directeur: Jean-Claude Brisebois
Vérification interne-directeur: Cyprien Castonguay

Administration et finances

Directeur général adjoint: Bernard Dubé
Gestion des fonds-directeur: Claude Pouliot
Informatique-directeur: Denis Groulx
Approvisionnement et services-directeur: Simon Gauvin
Organisation et méthodes-chef de service: Claude Turmel

Planification et programmes

Directeur général adjoint: Jean-Robert Nolet
Avantages sociaux-directeur: Gilles Lemire
Décret-directeur: Jean Beauregard
Main-d'œuvre-directeur: André Ménard
Recherche-directeur: Jean-Marie Goyette

Opérations

Directeur général adjoint: Georges L'Abbé*
Adjoint au directeur général adjoint: Jean Bédard

Directeurs régionaux:

Yvon Desrosiers	Nord-ouest Québécois
Jean-Marie Potvin	Saguenay-Lac-St-Jean
Pierre Thériault	Côte Nord
Raymond Morin	Outaouais
Maurice Paul	Mauricie Centre du Québec
Raffaello Marra	Montréal
Marcel Poulin	Québec
Simon Breton	Est du Québec
Denis Gosselin	Rive-Sud métropolitaine
Raymond Gilbert	Estrie
Jean-Éric Héroux	Rive-Nord métropolitaine

* décédé en 1982.

La Direction générale

Le Secrétariat

Le Secrétariat est sous la responsabilité du Secrétaire qui agit également comme Conseiller juridique de l'Office. Le Secrétaire remplit aussi cette fonction auprès du Comité mixte de la construction.

Le Secrétariat est responsable de la préparation et de la présentation des règlements de l'Office. Il est aussi gardien des archives et documents de l'Office. Au cours de 1982, 5 textes réglementaires, dont 2 portant sur les Régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, ont été adoptés par l'Office et soumis à l'approbation du gouvernement.

L'Office est composé de 5 Membres, dont le Président-directeur général, tous nommés par le Gouvernement. Au cours de 1982, les Membres de l'Office ont tenu 14 séances et adopté 303 résolutions. En plus d'assister aux réunions statutaires, les Membres doivent se réunir pour entendre les parties sur des litiges soumis à l'arbitrage du Comité mixte de la construction.

Le Secrétariat procède à la désignation d'arbitre dans le cadre d'application de l'article 62 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. En 1982, il fut procédé ainsi dans 19 griefs.

Chaque association de salariés œuvrant dans l'industrie de la construction dépose au Secrétariat de l'Office ses statuts et règlements ainsi que copie de ses états financiers annuels. Le Secrétariat a reçu des documents de 75 syndicats ou unions.

Le Comité mixte de la construction

Le Comité mixte de la construction est chargé de décider de tout litige quant à l'interprétation du Décret de la construction. Ses décisions quant à l'utilisation des fonds de sécurité sociale lient l'Office. Les projets de règlements de l'Office lui sont soumis pour commentaires. Il donne également son avis sur tout sujet soumis par l'Office.

Ce Comité, formé par le Ministre du Travail, est composé de 12 membres, soit 6 représentants patronaux et 6 représentants syndicaux. La représentation patronale est formée de personnes désignées par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.) tandis que la représentation syndicale comprend 2 représentants de la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.-Construction), 2 représentants du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (INTERNATIONAL), 1 représentant de la Centrale des syndicats démocratiques (C.S.D.) et 1 représentant de la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.).

Au cours de 1982, le Comité mixte de la construction a tenu 12 séances adoptant 78 résolutions. Il fut également saisi de 9 sujets en interprétation.

Le Service des ressources humaines

Au cours de l'année 1982, les effectifs de l'OCQ se sont maintenus autour de 680 employés. La rotation du personnel a beaucoup ralenti en 1982. Le Service a néanmoins comblé 147 postes, la plupart représentant des promotions et mutations internes.

La convention collective des employés de l'OCQ s'est terminée le 31 décembre 1982. À la demande de la partie syndicale, les négociations se sont déroulées pour la première fois à la table centrale du secteur public et parapublic.

Le Service a préparé à l'automne 1982 un programme de formation en gestion qui sera offert aux cadres de l'OCQ au début de 1983.

Le Service des ressources humaines a soumis à l'Office pour approbation diverses politiques portant sur les congés, les mouvements de personnel et l'accueil.

Les Sections relations du travail et avantages sociaux ont complété la visite des bureaux régionaux.

De concert avec le Service des communications, le Service des ressources humaines a mené à bien une enquête sur le climat de travail à l'OCQ.

Tableau 2
Le personnel de l'OCQ

Au 1er janvier 1982		
personnel syndiqué	587	
personnel hors convention	90	
		677
Au 31 décembre 1982		
personnel syndiqué	577	
personnel hors convention	106	
		683

Le Service du contentieux

En vue de maximiser la qualité de ses services, le Contentieux a élaboré en 1982 un plan global d'informatisation de ses activités.

Par ailleurs, il a intenté 3813 poursuites pour infractions à la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et à la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre en ce qui a trait au règlement 1551-76 édicté sous son empire. Il a en outre exercé un droit de regard sur 3101 avis préalables d'infraction.

Il a intenté pour le bénéfice des salariés de la construction 1533 poursuites civiles en recouvrement d'une valeur de 6 152 246,83 $. Il a également occupé dans trois (3) recours extraordinaires (injonctions, mandamus, etc.), dans deux (2) requêtes en recours collectif, dans 140 requêtes pour ordonnance de séquestre et dans 17 dossiers impliquant directement l'OCQ.

Enfin, il s'est occupé de l'exécution de 477 mandats de saisie et de 299 mandats de dépôt en matière pénale.

Outre son intervention dans plus de 450 saisies-arrêts en main tierce, il a émis 88 avis légaux à l'administration et a prêté son assistance légale à nombre de comités.

Le Service de la vérification interne

Le Service de la vérification interne a réalisé, en 1982, trois projets importants de vérification financière et opérationnelle.

Ces vérifications ont porté sur les bénéfices d'assurance-maladie payés simultanément par l'OCQ et la Commission de la santé et de la sécurité au travail, sur l'encaissement et la comptabilisation sommaire des rapports mensuels des entrepreneurs ainsi que sur les structures organisationnelles et fonctionnelles du Service de l'informatique et de son système de contrôle interne.

En outre, le Service de la vérification interne s'est vu confier la responsabilité de mandats spéciaux. Il s'agit de l'étude du plan comptable de l'OCQ et le suivi des rapports du Vérificateur général relatifs à l'administration des régimes d'avantages sociaux des salariés de la construction et d'une étude portant sur le traitement, les honoraires et les autres avantages dont bénéficient les employés de l'OCQ.

En collaboration avec le Service de la main-d'œuvre, le Service a contribué à la mise en place d'un système de contrôle de la délivrance des certificats enregistrement-classification.

Le Service des communications

Le Service des communications compte plusieurs réalisations à son actif au cours de 1982. En premier lieu, notons que le Service a collaboré de près à l'élaboration d'une campagne d'information dont l'objectif est de maximiser l'utilisation par les salariés des régimes d'avantages sociaux auxquels ils contribuent. Cette campagne repose sur la participation active des salariés et de leurs représentants, ainsi que des employeurs.

La clé de voûte de cette campagne est celui que l'on a surnommé l'AS. Il s'agit en fait d'un salarié ou d'un employeur qui jouera le rôle de personne-ressource en avantages sociaux auprès des travailleurs dans les chantiers de construction.

Dans le cadre de cette campagne, le Service des communications a produit un montage audio-visuel et a conçu une pochette contenant une série de dépliants sur les avantages sociaux, laquelle a été expédiée aux quelque 100 000 salariés de l'industrie.

En collaboration avec le Service des ressources humaines, le Service des communications a été associé à l'enquête effectuée par une firme indépendante pour évaluer le climat de travail à l'OCQ.

Également, le Service a élaboré un programme de relations publiques visant à mettre en évidence l'expertise de l'OCQ dans le domaine de la construction. Ce programme sera offert aux différents publics de l'OCQ au cours de l'année 1983.

Le Service des communications a de plus lancé une campagne de promotion du service de référence de main-d'œuvre de l'OCQ. Enfin, il a procédé à l'informatisation de sa liste d'envoi, ceci pour mieux servir sa vaste clientèle.

L'administration

Le Service organisation et méthodes

L'année 1982 fut le point de départ pour le Service organisation et méthodes d'une période de réorganisation qui a entraîné la révision de ses méthodes de travail.

De plus, le Service organisation et méthodes a prêté son concours, tout au long de l'année, à la réalisation de divers projets d'étude à caractère administratif.

Ainsi, le Service organisation et méthodes a effectué, pour le compte du Service de la main-d'œuvre, une étude sur la sécurité des systèmes utilisés lors de la délivrance des certificats enregistrement-classification.

L'abolition du Service de la vérification de livres a nécessité la révision de certaines méthodes de travail utilisées jusqu'alors. Le Service organisation et méthodes a contribué au processus de révision de ces méthodes pour faciliter l'intégration des activités de vérification de livres au Service de la trésorerie et à la Division des opérations.

En collaboration avec les Services de la trésorerie et de l'informatique, le Service organisation et méthodes a participé au processus de développement et d'implantation d'un système informatisé d'enregistrement et de correction de l'identification du rentier de la construction. Ce système ne concerne pour l'instant que les transactions faites au siège social.

Enfin, au chapitre de la gestion des formulaires, le Service organisation et méthodes a développé, avec le concours du Service de l'informatique, un système informatisé de contrôle qualitatif des formulaires.

Le Service de la trésorerie

En début d'année, le Service de la trésorerie a adopté pour les fonds en fidéicommis la comptabilisation de caisse plutôt que la comptabilisation d'exercice.

Le Service de la trésorerie a également modifié son système de paie afin de permettre les dépôts directs par informatique des chèques de quelque 14 000 rentiers de l'industrie et des 800 employés de l'OCQ.

Après avoir évalué ses besoins, le Service a acquis un logiciel de comptabilité informatisée dont l'implantation doit débuter dès les premiers mois de 1983.

En outre, une nouvelle charte des comptes comptables plus détaillée a été élaborée au cours de l'année, ce qui s'avérera sûrement un excellent outil de contrôle et d'information financière pour les gestionnaires de l'OCQ.

Notons que cette année, l'entrée en vigueur d'un nouveau décret et les exigences relatives à Corvée-Habitation ont nécessité des ajustements rapides aux systèmes informatiques et comptables.

Le Service a aussi mis au point, en 1982, un programme informatique pour le paiement des cotisations syndicales des salariés non identifiés ou sans allégeance syndicale. Il a établi, de plus, divers mécanismes qui permettront d'épurer de façon régulière les comptes à recevoir et à payer de l'OCQ.

Tableau 3
Quelques statistiques comparatives

	1981	1982
Nombre de rapports d'employeurs traités	233 214	240 802
Nombre de rentes mensuelles payées	93 160	155 192
Nombre de remboursements de contribution de rentes	21 842	9 804
Nombre de chèques de vacances émis	182 253	166 054
Encaissements de l'année (en $)	262 700 000	214 748 000
Rentes payées (total des mensualités) (en $)	17 740 000	29 500 000
Remboursement de contributions de rentes (en $)	10 530 000	8 796 000
Vacances payées (en $)	139 129 003	148 544 122

Le Service de la gestion des fonds

L'exercice financier 1982 a été marqué de plusieurs changements qui ont modifié sensiblement le système de gestion des fonds à l'OCQ. En effet, depuis le 1er janvier 1982, les fonds sont gérés dans cinq caisses spécifiques. Cette nouvelle pratique vise à permettre une distribution plus équitable des revenus de placement pour chacun des fonds.

Autre point saillant important à souligner, la Caisse de dépôt et placement du Québec a enfin acquiescé à la demande de l'OCQ de gérer dans un fonds particulier le patrimoine du régime de rentes de l'industrie de la construction. Ce fonds totalisant un actif de 1 181 000 000 $ sera, dès janvier 1983, géré dans un compte distinct. Ce nouveau mode de gestion permettra d'établir une nouvelle politique de placement en fonction des besoins du régime de rentes de l'industrie de la construction

Au cours de l'année, le capital moyen investi directement par l'OCQ a été de 145 millions $ par rapport à 144 millions $ en 1981. Les revenus ont atteint cette année 19 629 165 $ comparativement à 19 775 295 $, ce qui représente une légère baisse. Le taux de rendement est donc passé de 13,69% à 13,47% pour 1982.

Cependant, en tenant compte de la valeur de réalisation des titres détenus à la fin de 1981 par rapport à la fin de 1982, un rendement d'un peu plus de 25% a été réalisé. Cette hausse attribuable principalement à la cote des obligations à long terme permettra à l'OCQ de vendre certains de ses titres, objectif souhaité afin de raccourcir l'échéance moyenne du portefeuille.

Tableau 4
Données statistiques des fonds gérés par l'OCQ
Répartition de l'actif

Catégorie	Valeur comptable ($)	Répartition (%)	Taux de rendement (%)
Banque	136 000	0,10	14,24
Billets	50 757 000	37,53	15,58
Certificats de dépôt	15 000 000	11,09	13,42
Obligations	66 619 000	49,26	11,84
Autres	2 739 000	2,02	N.A.
Total	**135 251 000**	**100,00**	**13,48**

Tableau 5
Sommaire des revenus consolidés

Catégorie	Revenus de l'exercice 1982	Revenus de l'exercice 1981
Banque	572 000	979 000
Billets	8 747 000	9 443 000
Certificats de dépôt	1 558 000	1 161 000
Obligations	8 612 000	8 122 000
Plus value réalisée	141 000	70 000
Total	**19 630 000**	**19 775 000**

Le Service approvisionnement et services

À la suite de la signature de la convention collective en décembre 1981, le Service approvisionnement et services a mis en place des mécanismes qui ont permis l'abolition de la flotte automobile au 31 décembre 1982.

Le programme d'économie d'énergie entrepris au cours de 1981 s'est poursuivi en 1982 et a été marqué principalement par l'implantation d'un contrôle automatique de la climatisation au siège social. Ce contrôle vise surtout à réduire la consommation d'énergie durant la nuit ainsi que l'élimination de tout éclairage inutile en tenant compte des heures de travail et de la température intérieure aussi bien qu'extérieure.

En ce qui a trait à la gestion des immeubles, il faut signaler principalement en 1982 la vente de l'édifice de St-Jérôme, abritant autrefois le bureau régional de l'OCQ et la fermeture du bureau d'information de Joliette.

Le Service approvisionnement et services a entrepris au cours de l'année deux études; l'une, au bureau régional de Montréal et l'autre, au siège social, afin de rationaliser une partie de l'équipement téléphonique. Cette première démarche visait à doter le bureau régional d'un équipement moderne plus efficace et plus économique. En ce qui concerne le siège social, l'étude a permis d'annuler un certain nombre de lignes extérieures, le tout sans affecter le service à la clientèle.

Le Service de l'informatique

En 1982, le Service de l'informatique a pris des décisions qui ont permis de diminuer les coûts d'opération de façon importante au niveau du réseau de télétraitement et de la saisie des données, ceci tout en conservant le même niveau de service. L'impact de ces décisions se fera sentir en 1983.

La gestion de projets fut également un thème d'actualité en 1982. En effet, le système informatique soutenant cette gestion fut amélioré pour faciliter le suivi des projets et l'allocation des ressources humaines.

De plus, une réalisation technique importante au cours de l'année fut la planification et la mise sur pied du projet de conversion du logiciel d'exploitation MVS. Cette conversion sera terminée au début mars 1983.

Enfin, en juin 1982, le Service de l'informatique a mis en place les premiers jalons d'un système de bureautique par la prise en charge du traitement de texte.

Planification et programmes

Le Service des avantages sociaux

Deux dossiers ont particulièrement retenu l'attention du Service des avantages sociaux en 1982. Il s'agit de l'élaboration d'une campagne d'information sur les régimes d'avantages sociaux des salariés de la construction et du choix d'un assureur.

Le Service a contribué activement en 1982 à la réalisation d'une campagne d'information ayant comme objectif de maximiser l'utilisation des régimes d'avantages sociaux.

Dans le cadre de cette campagne, qui prévoit la participation active des représentants des employeurs et des salariés, le Service des avantages sociaux s'est particulièrement occupé de la formation technique du personnel d'encadrement désigné par les associations.

Durant cette année, le Service des avantages sociaux a également préparé un cahier des charges dans le but de procéder, par appel d'offres public, au choix de l'assureur des salariés de l'industrie.

À la suite de la recommandation de l'OCQ, qui agit comme administrateur de ce régime, le Comité mixte de l'industrie de la construction, lors de son assemblée spéciale du 30 novembre 1982, a décidé unanimement de confier le règlement des prestations d'assurances à Assurance-Vie Desjardins.

Par ailleurs, le Surintendant des assurances, qui avait été appelé à se prononcer sur le sujet, a confirmé en fin d'année le droit de l'OCQ de gérer lui-même les régimes d'assurances.

Tableau 6
Assurances
Nombre et montant des prestations payées en 1982

	Nombre de réclamants	Montants versés		
		Autogéré	Assuré	Total
I. Régime de base				
• Assurance-vie	1 331	475 050	2 082 000	2 557 050
• Assurance-maladie	29 112[1] 25 052[2]	7 597 170		7 597 170
Assurance-salaire				
- Indemnité hebdomadaire	2 094[1] 1 847[2]	5 802 756		5 802 805
- Indemnité mensuelle	305	8 217	1 810 133	1 818 350
• Total		**13 883 242**	**3 892 133**	**17 775 375**
II. Régime supplémentaire des électriciens				
• Assurance-vie	7	4 000	10 000	14 000
• Assurance-salaire				
- Indemnité hebdomadaire	300[1] 171[2]	192 114		192 114
- Indemnité mensuelle	29	282	73 614	73 896
• Total		**196 396**	**83 614**	**280 010**
III. Total		**14 079 638**	**3 975 747**	**18 055 385**

Notes:
1 Nombre de réclamants durant le 1er semestre 1982.
2 Nombre de réclamants durant le 2e semestre 1982.

Tableau 7
Le régime de retraite

	Nombre	Montant
Prestations mensuelles de rente	14 769	27 435 578,82 $
Montants forfaitaires	11 697	10 331 053,09 $

Le Service de la recherche

Le Service de la recherche a concentré ses efforts en 1982 sur la gestion des documents administratifs de l'OCQ. Il a en effet mis en place un centre de gestion des documents administratifs où seront conservés, inventoriés et classifiés les documents semi-actifs et archivistiques.

Le Service a également élaboré divers mécanismes qui permettront à l'OCQ de respecter les législations canadienne et québécoise sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ceci s'est traduit concrètement par l'élaboration de trois guides; l'un portant sur le classement, le second sur la conservation et le dernier sur le repérage de ces documents. De plus, le Service de la recherche a pris en charge la bibliothèque légale de l'OCQ.

Dans un autre ordre d'idée, le Service a déposé divers rapports dont, entre autres, l'un portant sur l'élaboration d'un programme de réadaptation pour les salariés de la construction accidentés hors travail et un autre sur l'uniformisation des méthodes de précompte de cotisations syndicales.

En terminant, mentionnons que pour la première fois le Service de la recherche a fait une présentation audio-visuelle de la 11e édition de l'Analyse de l'industrie de la construction aux divers partenaires de l'industrie et aux représentants de la presse.

Le Service de la main-d'œuvre

Plusieurs activités d'importance ont marqué l'année 1982 au Service de la main-d'œuvre Le renouvellement des certificats enregistrement-classification ainsi que la révision du Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction ont surtout retenu l'attention.

En mars 1982, l'OCQ procédait au renouvellement des certificats enregistrement-classification selon les modalités définies dans le Règlement. À la suite de ce renouvellement, le nombre de certificats en circulation a connu une baisse sensible. Il est passé pour la première fois sous les 100 000, se situant à 92 250.

À l'inverse, les demandes de révision de dossiers et les plaintes ont augmenté de façon significative passant de 9 818 à 17 057. De ce nombre, 13 330 ont obtenu une résolution positive.

Le Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction se doit de répondre aux besoins d'évolution de l'industrie. C'est pourquoi le Service de la main-d'œuvre a proposé en 1982 un train de mesures visant à assurer une meilleure sécurité d'emploi aux salariés de l'industrie de la construction. Ces mesures ont été entérinées en août par le Conseil des ministres.

Parmi ces mesures, mentionnons que la classification temporaire a été abolie de manière à donner plus de poids à la classification A. Il faut aussi noter que certains critères permettant l'obtention d'un certificat enregistrement-classification ont été ajoutés dans le but manifeste de donner la chance aux apprentis de terminer leur apprentissage et aux salariés ayant quitté l'industrie d'y effectuer un retour.

Une liste de rappel a également été instituée pour les salariés ayant perdu leur classification. De même, les nouveaux diplômés pourront inscrire leur nom sur une liste d'attente aussi longtemps qu'ils seront à la recherche d'un emploi.

Le Service de la main-d'œuvre a aussi entrepris en 1982 de mettre en œuvre un programme de visites des agences de placement syndical. Il a également intensifié son action dans le domaine de la formation professionnelle.

Symptôme du malaise que traverse l'industrie, le Service de la main-d'œuvre a pu noter une diminution marquée du nombre total d'avis d'embauche et de mise à pied qui lui a été signalé par les entrepreneurs. De 227 742 qu'il était en 1981, il est passé à 156 842 en 1982.

Tableau 8
Nombre de certificats de classification au 31 décembre 1982

Classification «A»	80 305
Classification «Apprenti»	9 190
Classification «Spécial»	2 758
Total	92 253

Tableau 9
Nombre de salariés admis en 1982

	«A»	«Apprenti»	«Spécial»	«Total»
Métiers	1	1 263	81	1 345
Occupations	55		294	349
Total / classification	56	1 263	375	1 694

Tableau 10
Nombre d'agences et succursales de placement au 31 décembre 1982

	1982	1981	1980
Agences	66	69	62
Succursales	95	91	77

Tableau 11
Appels reçus sur le réseau de placement en 1982

Placement et adhésion	176 523
Formation et qualification	5 950
Total	182 473

Le Service de l'application du Décret

Le Conseil des ministres adoptait le 3 mai 1982 le Décret 1289-82 qui prolongeait et modifiait le Décret relatif à l'industrie de la construction. À la suite de cette adoption, le Service de l'application du décret a fait imprimer quelque 150 000 exemplaires d'une codification administrative du Décret pour les distribuer à tous les travailleurs et employeurs de l'industrie.

Afin d'assurer une application uniforme des dispositions de la Loi et du Décret, le Service a produit trois publications: l'une intitulée le Décret relatif à l'industrie de la construction et les travailleurs de lignes, une autre portant sur la manutention et la dernière sur le champ d'application de la Loi.

Le Service de l'application du décret a également coordonné l'intégration d'un nouveau mandat confié à l'OCQ dans le cadre du projet de loi sur la relance de l'industrie de la construction domiciliaire, c'est-à-dire Corvée-Habitation.

Enfin, le Service de l'application du décret s'est vu confier la gestion centralisée de l'adhésion syndicale et de la perception des cotisations syndicales.

La Division des opérations

En 1982, la Division des opérations a procédé à un réaménagement de la structure administrative des bureaux régionaux. Cette démarche avait pour but de donner aux directeurs régionaux le support administratif nécessaire dans l'accomplissement d'une tâche devenue complexe en raison des mandats délicats qui relèvent de leur autorité.

Au chapitre des activités d'inspection, le personnel de la Division des opérations a effectué au cours de l'année 30 770 enquêtes auprès des employeurs. Ces enquêtes ont entraîné la rédaction de 2 822 réclamations pour un montant total de 14 600 800 $. Durant cette même période, les inspecteurs ont traité 2 025 plaintes résultant d'inexactitudes dans le versement des salaires et des indemnités.

Au niveau de l'inspection de chantiers, les inspecteurs ont effectué 29 995 visites de chantiers et ont rédigé 12 917 constats d'infraction. À la suite de ces visites, les inspecteurs ont traité 7 706 plaintes.

Le service d'information des bureaux régionaux tend, d'année en année, à offrir aux gens de l'industrie un service qui réponde toujours davantage à leurs besoins. Cette année, 755 648 demandes du public ont été adressées au personnel de l'OCQ, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 1981.

Tableau 12
La vérification de livres

Plaintes relatives aux salariés et aux indemnités	2 447		
Plaintes relatives aux cotisations syndicales	3 021		
		5 468	772 269 $
Réclamations perçues	964		
Réclamations en procédure de recouvrement	1 858		7 985 918 $
		2 822	8 758 187 $
Actions pénales (infractions diverses)	455		

Tableau 13
L'inspection de chantiers

Plaintes relatives au décret	984
Plaintes relatives à la classification	3 457
Plaintes relatives à la qualification	3 265

Tableau 14
Les constats d'infraction

	1982	1981
Décret	4 313	5 116
Certificat de qualification	3 344	4 473
Certificat enregistrement-classification	5 260	6 854

Tableau 15
Les demandes d'information et de services

Générale	228 312
Décret	26 634
Avantages sociaux	237 353
Main-d'œuvre	263 349

Les états financiers

États financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration et les bilans des fonds en fidéicommis de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que les états suivants de l'exercice terminé à cette date:

Fonds général d'administration

Revenus et dépenses et solde du fonds
Évolution de la situation financière

Fonds en fidéicommis

Évolution de l'actif du fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés
Évolution de l'actif du fonds de réclamations de salaires
Évolution de l'actif du fonds de cotisations patronales
Évolution de l'actif du fonds de cotisations syndicales
Évolution de l'actif du fonds de contributions au programme «Corvée-Habitation»
Évolution de l'avoir net du fonds spécial d'indemnisation
Évolution de l'avoir net des fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Je m'en suis remis à l'opinion des actuaires-conseils de l'Office quant à la solvabilité des régimes d'assurance et du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Les notes 10 et 11 comportent des explications sur ces évaluations actuarielles.

À mon avis et sur la foi de l'opinion des actuaires-conseils quant à la solvabilité des régimes d'assurance et du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec concernant les obligations envers les participants à ces régimes, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de l'Office de la construction du Québec au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif ou de l'avoir net des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, c.a.

Québec, le 27 mai 1983

Vocation des fonds

Fonds général d'administration

Les comptes reliés à ce fonds résultent des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Ce fonds gère aussi tous les placements des fonds en fidéicommis suivants: réclamations de salaires, cotisations patronales, cotisations syndicales, spécial d'indemnisation et contributions au programme «Corvée-Habitation».

Fonds en fidéicommis

Fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés:

Ce fonds rend compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, en vertu de l'article 20.06 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires:

Ce fonds rend compte des réclamations de salaires faites par l'Office pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, selon l'article 81 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales:

Ce fonds rend compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, en conformité avec l'article 40 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales:

Ce fonds rend compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Fonds spécial d'indemnisation:

Ce fonds rend compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, en vertu de la section 31 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de contributions au programme «Corvée-Habitation»:

Ce fonds rend compte des contributions des employeurs et des salariés de l'industrie de la construction au programme «Corvée-Habitation», selon les articles 2 et 6 de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Fonds des Régimes complémentaires d'avantages sociaux

1. *Régimes de base:*

   Ces fonds sont constitués en vertu du règlement relatif aux régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction.

   Caisse de retraite:

   Cette caisse rend compte des cotisations des salariés et des contributions des employeurs en vertu du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction.

   Caisse de prévoyance collective:

   Cette caisse rend compte des cotisations volontaires des salariés et des contributions des employeurs pour le maintien en vigueur des régimes d'assurance-vie, d'assurance-salaire et d'assurance-maladie pour les employés de l'industrie de la construction.

2. *Régimes supplémentaires «électriciens»:*

   Ces régimes ont été établis en faveur des électriciens à la suite d'un supplément de cotisations des salariés et des contributions des employeurs, inscrit à l'article 28.05 du décret relatif à l'industrie de la construction. Ce supplément est prévu à la fois pour la caisse de retraite et la caisse de prévoyance collective.

   En 1981, des fonds spécifiques ont été établis pour rendre compte des opérations relatives à ces fonds. Toutefois, les règlements régissant l'utilisation des cotisations et des contributions supplémentaires n'ont pas été déterminés.

3. *Régimes supplémentaires «peintres»:*

   Ces régimes ont été établis en faveur des peintres à la suite d'un supplément de cotisations des salariés et des contributions des employeurs, inscrit à l'article 28.03 du décret relatif à l'industrie de la construction. Ce supplément est prévu seulement pour la caisse de retraite. Cependant, les règlements régissant l'utilisation des cotisations et des contributions supplémentaires n'ont pas été déterminés.

(L.R.Q., c. R-20)

Fonds général d'administration

Bilan au 31 décembre 1982

(en milliers de dollars)

Actif

	1982	1981
Actif à court terme		
Encaisse	—	6
Placements et intérêts courus (note 3)	1 007	4 494
Subvention à recevoir	1 531	782
Prélèvements à recevoir des employeurs	804	968
Débiteurs (note 4)	1 015	569
Frais payés d'avance	198	186
	4 555	7 005
Immobilisations (note 5)		
Coût	6 872	6 881
Amortissement accumulé	2 731	2 516
	4 141	4 365
	8 696	**11 370**

Passif et solde du fonds

	1982	1981
Passif à court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	507	—
Créditeurs et frais courus	2 411	3 048
Revenus de placements non répartis	64	—
Dépôts et montants perçus en trop	213	339
	3 195	3 387
Solde du fonds	5 501	7 983
	8 696	**11 370**

POUR L'OFFICE

Alcide Fournier,
président

Hugues Ferron,
secrétaire

Fonds général d'administration
Revenus et dépenses et solde du fonds de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

(en milliers de dollars)

	1982	1981
Revenus		
Prélèvements	11 898	14 774
Amendes et pénalités	1 005	1 019
Subvention du gouvernement du Québec	5 531	6 282
Revenus de placements	630	401
Autres revenus	124	38
	19 188	22 514
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	20 968	20 315
Transport et communication	3 885	3 660
Location et entretien du mobilier et de l'équipement	1 944	1 628
Occupation des locaux	1 278	1 252
Services professionnels, juridiques et autres	1 415	1 138
Impression et fournitures	679	716
Réclamations irrécouvrables recouvrées	(250)	(95)
Récupération de taxes d'accise	(19)	(13)
Intérêts et frais bancaires	126	108
Amortissement des immobilisations	219	272
	30 245	28 981
Excédent des dépenses sur les revenus avant les postes suivants:	11 057	6 467
Dépenses imputées à la caisse de retraite	5 195	4 406
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de l'Office:		
Virements d'intérêts		
Fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 908	2 486
Fonds spécial d'indemnisation	166	292
Virements d'indemnités non identifiées, antérieures à 3 ans (notes 6 et 7)	306	506
	8 575	7 690
Excédent des dépenses sur les revenus	2 482	(1 223)
Solde du fonds au début	7 983	6 760
Solde du fonds à la fin	5 501	7 983

Fonds général d'administration
Évolution de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

(en milliers de dollars)

	1982	1981
Provenance des fonds		
Excédent des revenus sur les dépenses	—	1 223
Élément n'entraînant pas de mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations	—	272
Fonds provenant des opérations	—	1 495
Dispositions d'immobilisations	52	148
	52	1 643
Utilisation des fonds		
Excédent des dépenses sur les revenus	2 482	—
Éléments n'entraînant pas de mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations	219	—
Perte sur dispositions d'immobilisations	16	—
Fonds absorbés par les opérations	2 247	—
Acquisitions de mobilier et d'équipement	63	142
	2 310	142
Augmentation (diminution) du fonds de roulement	(2 258)	1 501
Fonds de roulement au début	3 618	2 117
Fonds de roulement à la fin	**1 360**	**3 618**

Fonds en fidéicommis
Bilan au 31 décembre 1982

(en milliers de dollars)

Actif

	Congés annuels obligatoires et jours fériés chômés	Réclamations de salaires	Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme «Corvée-Habitation»	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1982	1981
Encaisse							—	415
Débiteurs	51						51	234
Placements et intérêts courus (note 3)	78 555	228	683	280	3 070	1 650	84 466	106 075
	78 606	**228**	**683**	**280**	**3 070**	**1 650**	**84 517**	**106 724**

Passif et avoir net

Chèques en circulation moins encaisse	218						218	—
Créditeurs	668						668	384
Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés (note 7)		33					33	43
Réclamations à payer aux salariés		195					195	113
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 6)	363						363	1 422
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	77 357						77 357	101 787
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur						176	176	177
Cotisations non identifiées à remettre				75			75	235
Contributions au programme «Corvée-Habitation» à remettre					3 070		3 070	—
Cotisations à remettre			683	205			888	879
Avoir net						1 474	1 474	1 684
	78 606	**228**	**683**	**280**	**3 070**	**1 650**	**84 517**	**106 724**

POUR L'OFFICE

Alcide Fournier,
président

Hugues Ferron,
secrétaire

Fonds en fidéicommis
Évolution de l'actif ou de l'avoir net
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

(en milliers de dollars)

	Congés annuels obligatoires et jours fériés chômés	Réclamations de salaires	Cotisations patronales	Cotisations syndicales	Contributions au programme «Corvée-Habitation» (5 mois)	Spécial d'indemnisation	Total de ces fonds 1982	Total de ces fonds 1981
Provenance des fonds								
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés perçues	111 836						111 836	136 879
Réclamations perçues		1 799					1 799	1 584
Cotisations perçues			3 458	14 595		1 137	19 190	21 162
Contributions des employeurs perçues					1 420		1 420	—
Contributions des salariés perçues					3 496		3 496	—
Recouvrements d'indemnités						486	486	460
Revenus de placements						166	13 847	13 879
Augmentation des comptes créditeurs	13 681						330	136
	330							
	125 847	**1 799**	**3 458**	**14 595**	**4 916**	**1 789**	**152 404**	**174 100**
Utilisation des fonds								
Versements aux salariés								
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	135 062						135 062	127 057
Intérêts sur indemnités	12 509						12 509	8 808
Indemnités aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur						1 812	1 812	2 268
Indemnités aux salariés ayant agi comme juré						21	21	17
Paiements aux salariés		1 719					1 719	1 385
Remises de cotisations et contributions			3 155	14 790	1 846		19 791	19 861
Virements au fonds général d'administration								
Intérêts	2 908					166	3 074	2 778
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 6)	309						309	494
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 7)		(3)					(3)	12
Diminution des comptes créditeurs				46			46	—
Diminution du montant dû au fonds général d'administration		11					11	35
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance				259			259	—
	150 788	**1 727**	**3 155**	**15 095**	**1 846**	**1 999**	**174 610**	**162 715**
Augmentation (diminution)	(24 941)	72	303	500	3 070	(210)	(22 206)	11 385
Actif du fonds au début	103 547	156	380	780	—		104 863	92 661
Avoir net du fonds au début						1 684	1 684	2 501
Actif du fonds à la fin	**78 606**	**228**	**683**	**280**	**3 070**		**82 867**	**104 863**
Avoir net du fonds à la fin		POUR L'OFFICE				**1 474**	**1 474**	**1 684**
		Alcide Fournier, président						
		Hugues Ferron, secrétaire						

Fonds en fidéicommis
Fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux
Bilan au 31 décembre 1982

(en milliers de dollars)

Actif

	Régimes de base		Régimes supplémentaires	Régimes supplémentaires			
			Électriciens	Peintres			
	Caisse de retraite	Caisse de prévoyance collective	Caisse de retraite	Caisse de prévoyance collective	Caisse de retraite	Total de ces fonds 1982	1981
Encaisse						—	1 890
Placements et intérêts courus (note 3)	20 322	26 457	2 472	903	121	50 275	47 970
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)	1 167 659		14 163			1 181 822	1 052 342
	1 187 981	**26 457**	**16 635**	**903**	**121**	**1 232 097**	**1 102 202**

Passif et avoir net

Chèques en circulation moins encaisse	149					149	—
Créditeurs	56					56	46
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées		229				229	292
Réserve actuarielle (note 9)		22 876		439		23 315	20 538
Avoir net (notes 10 et 11)	1 187 776	3 352	16 635	464	121	1 208 348	1 081 326
	1 187 981	**26 457**	**16 635**	**903**	**121**	**1 232 097**	**1 102 202**

POUR L'OFFICE

Alcide Fournier,
président

Hugues Ferron,
secrétaire

Fonds en fidéicommis
Fonds des régimes complémentaires d'avantages sociaux
Évolution de l'avoir net
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

(en milliers de dollars)

	Régimes de base		Régimes supplémentaires		Régimes supplémentaires		
			Électriciens		Peintres		
	Caisse de retraite	Caisse de prévoyance collective	Caisse de retraite	Caisse de prévoyance collective	Caisse de retraite	Total des fonds 1982	1981
Provenance des fonds							
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	47 933	14 263	6 210	514	119	69 039	87 697
Diminution des cotisations volontaires non utilisées		62				62	200
Revenus de placements	2 220	2 386	348	106	2	5 062	5 665
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	114 366		1 352			115 718	100 856
Transfert de la réserve de la compagnie d'assurance		1 865				1 865	—
	164 519	**18 576**	**7 910**	**620**	**121**	**191 746**	**194 418**
Utilisation des fonds							
Coût des assurances:							
Réclamations		13 796		207		14 003	—
Primes						—	17 370
Frais de gestion de réclamations		859				859	—
Ristournes sur primes		(608)				(608)	(1 385)
Augmentation (diminution) de la réserve actuarielle		3 223		(446)		2 777	1 131
Prestations de retraite (note 13)	27 435					27 435	17 780
Prestations au décès et au départ							
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	10 561					10 561	11 593
Intérêts sur remboursements de cotisations	1 000					1 000	1 088
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	4 581		614			5 195	4 406
Frais directs	3			3		6	63
Contributions des salariés au programme «Corvée-Habitation»	3 496					3 496	—
	47 076	**17 270**	**614**	**(236)**	—	**64 724**	**52 046**
Augmentation de l'avoir net	117 443	1 306	7 296	856	121	127 022	142 372
Avoir net au début	1 070 333	2 046	9 339	(392)		1 081 326	938 954
Avoir net à la fin (notes 10 et 11)	**1 187 776**	**3 352**	**16 635**	**464**	**121**	**1 208 348**	**1 081 326**

Notes complémentaires

31 décembre 1982

1. Constitution et objet

L'Office de la construction du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20) est une corporation au sens du code civil et est chargé de la mise à exécution de la convention collective ou du décret, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que des autres fonctions que la loi lui confère.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Office de la construction ont été préparés par la direction dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

a) Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Les revenus de placements sont partagés entre chacun des fonds selon des caisses de placement gérées distinctement, sur la base des soldes interfonds, excepté pour les fonds en fidéicommis suivants: réclamations de salaires, cotisations patronales, cotisations syndicales.

b) Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre à être remis par les employeurs en janvier sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2½ %
Mobilier et équipement de bureau	10 %

d) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds spécialisés de la Caisse de dépôt et placement sont inscrits au coût d'acquisition augmenté de la partie qui leur est attribuable des revenus accumulés dans les fonds au 31 décembre 1979 et non encore répartis par la Caisse. Ce poste comprend de plus, les revenus à recevoir des fonds spécialisés au 31 décembre et versés par la Caisse le 1er janvier. La quote-part de la caisse de retraite dans les gains ou pertes sur ventes de valeurs des fonds spécialisés n'est pas considérée dans l'établissement de ce poste ni incorporée dans les revenus de placements de la caisse de retraite.

e) Indemnités aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

f) Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des congés dus et courus et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

g) Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements des employeurs par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

h) Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs et ristournes des régimes d'assurance

Ces recettes des fonds en fidéicommis sont comptabilisées lors de leur encaissement.

i) Virements et imputation interfonds

Le fonds général d'administration regroupe les dépenses encourues par l'Office pour la mise en exécution du décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail dans l'Industrie de la construction, des régimes relatifs aux avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

Les dépenses d'administration des fonds en fidéicommis sont payées par le fonds général et imputées aux fonds pour lesquels elles sont encourues. Pour son administration, l'Office vire des intérêts du fonds de congés et du fonds spécial d'indemnisation ainsi que des indemnités non identifiées du fonds de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis 3 ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans.

Les frais d'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux sont assumés par la caisse de retraite du régime de base et la caisse de retraite des régimes supplémentaires «électriciens»; l'imputation étant faite par secteurs d'activités de l'Office.

3. Placements et intérêts courus

Les placements et intérêts courus du fonds général d'administration de 1 007 000 $ (4 494 000 $ en 1981) et des fonds en fidéicommis de 134 741 000 $ (154 045 000 $ en 1981) se composent des éléments suivants:

	1982 (000 $)	1981 (000 $)
Encaisse	606	1 724
Dépôts à terme	65 758	70 664
Obligations	66 619	82 214
Créances hypothécaires	8	12
Intérêts courus	2 757	3 925
	135 748	**158 539**

La valeur de réalisation des obligations au 31 décembre 1982 est de 60 040 209 $ (63 019 649 $ en 1981).

4. Débiteurs

	1982 (000 $)	1981 (000 $)
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur a été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	563	607
Réclamations à recevoir dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et dont les bénéfices ont été payés aux salariés	213	233
	776	840
Provisions pour mauvaises créances	713	760
	63	80
Salariés — soldes débiteurs	397	381
Provisions pour mauvaises créances	68	270
	329	111
Autres débiteurs	623	378
	952	489
Montant net	**1 015**	**569**

5. Immobilisations

	1982			1981
	Coût (000 $)	Amortissement accumulé (000 $)	Net (000 $)	Net (000 $)
Terrains	238	—	238	249
Bâtiments	5 166	1 746	3 420	3 588
Mobilier et équipement	1 468	985	483	528
	6 872	**2 731**	**4 141**	**4 365**

6. Indemnités perçues non identifiées ou non réclamées du fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1982 au passif du bilan du fonds de congés au montant de 363 000 $ comprend pour les années 1979, 1980, 1981 et 1982, les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1982 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés au cours de l'année 1979 et perçues au 31 décembre 1982 mais dont le bénéficiaire n'a pu, au 1er janvier 1983, être identifié depuis 3 ans, au montant de 220 000 $, ont été virées en janvier 1983 (309 000 $ en janvier 1982) du fonds de congés au fonds général d'administration.

7. Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés

L'Office utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis 3 ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1979 mais non identifiées au 31 décembre 1982, ont été virées au cours de l'exercice 1982 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses du fonds général d'administration.

8. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1982		1981	
	Valeur comptable (000 $)	Valeur de réalisation (000 $)	Valeur comptable (000 $)	Valeur de réalisation (000 $)
Dépôts à vue au fonds général	24 695	24 695	20 777	20 777
Dépôts à participation aux fonds spécialisés:				
D'obligations (Fonds «O»)	443 474	417 575	390 326	293 513
D'actions (Fonds «A»)	238 281	284 067	199 779	224 471
D'hypothèques (Fonds «H»)	444 636	434 391	398 725	340 757
Revenus à recevoir au 31 décembre	10 587	10 587	16 801	16 801
	1 136 978	**1 146 620**	**1 005 631**	**875 542**
Portefeuille à gestion distincte				
Encaisse et revenus courus	276	276	352	352
Obligations et valeurs à court terme	13 341	10 471	16 946	11 466
Actions et valeurs convertibles	1 089	509	1 392	416
Créances hypothécaires	5 443	5 285	7 244	6 418
	20 149	16 541	25 934	18 652
	1 181 822	**1 187 856**	**1 052 342**	**914 971**

Aux 31 décembre 1982 et 1981, le nombre d'unités de participation détenues dans les fonds spécialisés et leur pourcentage du total émis par le fonds respectif s'établissaient comme suit:

	Unités de participation			
	Nombre détenu		% du total émis	
	1982	**1981**	**1982**	**1981**
Fonds spécialisés				
D'obligations (Fonds «O»)	209 418	178 560	23	26
D'actions (Fonds «A»)	110 754	92 490	22	23
D'hypothèques (Fonds «H»)	209 590	184 772	67	69

9. Réserves actuarielles

Depuis le 1er janvier 1982, l'Office a adopté un mode d'autogestion des assurances collectives des salariés de l'industrie de la construction en vertu duquel l'Office assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurances et délègue le règlement des réclamations.

Au 31 décembre 1982, l'Office a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Régime de base (000 $)	Régime supplémentaire des électriciens (000 $)
Réserves[1]	12 443	347
Passif de crédits d'assurance[2]	10 433	92
Réserve actuarielle	22 876	439

[1] Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'autogestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées, rentes aux survivants, rentes mensuelles d'invalidité, exonérations de primes et provisions spéciales nécessaires suite à l'application différée des majorations devant entrer en vigueur le 1er juillet 1982.

[2] Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1982.

Les réserves maximales s'élèvent à 17 725 000 $ et 132 000 $ respectivement pour le régime de base et le régime supplémentaire des électriciens.

[3] Les avoirs nets du régime de base (3 352 000 $) et du régime supplémentaire des électriciens (464 000 $) ne constituent un surplus que s'ils excèdent la différence entre les réserves minimales et maximales de passif de crédits d'assurance, soit 7 292 000 $ pour le régime de base et 39 000 $ pour le régime supplémentaire des électriciens.

10. Solvabilité du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec

Le règlement numéro quatorze (14) relatif aux régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction prévoit que le certificat de l'actuaire attestant la solvabilité du régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec sur la base des taux acceptés de rentes de base et de suppléments temporaires est valable pour une période se terminant au plus tard 24 mois à compter de la date d'évaluation et qu'il doit être renouvelé au plus tard soixante (60) jours avant son expiration.

Le dernier certificat disponible des actuaires-conseils en date du 9 juillet 1982 attestant la solvabilité du régime de retraite sur la base des taux acceptés de rentes de base et de suppléments temporaires, est valable jusqu'au 31 décembre 1982. Au 1er janvier 1981, selon ce certificat actuariel, il existait un surplus de 35 972 000 $ relativement à ce régime, après avoir donné effet aux taux de base et de suppléments temporaires pour l'année 1982.

11. Solvabilité des régimes d'assurance

Le règlement numéro quatorze (14) relatif aux régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction prévoit que le certificat de l'actuaire attestant la solvabilité des régimes d'assurance est valable pour une période maximale de trois (3) ans et doit être renouvelé au plus tard 90 jours avant sa date d'expiration.

Le dernier certificat disponible des actuaires-conseils en date du 28 juillet 1982 est valable jusqu'au 31 décembre 1984.

12. Baux à long terme

a) L'Office est engagé d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 1988 pour des espaces à bureaux. Ces baux comportent dans certains cas une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 concernant ces espaces à bureaux s'élève à 367 479 $. Les loyers annuels minimums des cinq prochains exercices s'établissent comme suit, déduction faite des sous-locations:

1983	341 222 $
1984	256 754 $
1985	177 172 $
1986	107 176 $
1987	54 211 $

b) L'Office est également engagé d'après des baux à long terme pour l'utilisation et l'entretien d'équipement informatique. Ces baux échoient du 1er février 1983 au 31 janvier 1988.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 concernant cet équipement s'élève à 1 618 760 $. Les loyers annuels minimums des trois prochains exercices s'établissent comme suit:

1983	1 110 087 $
1984	296 305 $
1985	28 221 $

13. Caisse de retraite des employés de l'industrie de la construction

Dû à un ajustement rétroactif des taux de prestations de retraite pour 1981 et 1982, l'Office devra débourser, pour le compte de la caisse de retraite au cours de l'année 1983, une somme d'environ 11 millions $ à cette fin.

Côte Nord
822, boul. Laure
Sept-Îles, Qué.
G4R 1Y7
(418) 962-9738
Interurbain
1-800-463-1701

Bureau d'information
896, rue Leventoux
Hauterive, Qué.
G5C 1K1
(418) 589-3791
Interurbain
1-800-463-8510

Est du Québec
Place Dionne
135, rue des Gouverneurs
Pièce 201
Rimouski, Qué.
G5L 7R2
(418) 724-4491
Interurbain:
1-800-252-0851

Estrie
2700, rue Galt ouest
Sherbrooke, Qué.
J1K 2V8
(819) 565-9191
Interurbain
1-800-567-6931

Mauricie centre du Québec
1503, rue Notre-Dame
C.P. 1778
Trois-Rivières, Qué.
G9A 5M4
(819) 379-5410
Interurbain
Si votre indicatif régional est 819
1-800-567-7891
Si votre indicatif régional est 514 ou 418
1-800-567-5618

Bureau d'information
119 B, rue des Forges
Drummondville, Qué.
J2B 6K1
(819) 478-4181
Interurbain
1-800-567-1407

Montréal
4850, boul. Métropolitain est
Saint-Léonard, Qué.
H1S 2Z7
Information générale
(514) 376-9015
Zénith 40050 (Rigaud)
Placement
(514) 374-6750
Zénith 39350 (Rigaud)

Nord-Ouest québécois
1450, rue de la Québécoise
C.P. 1120
Val d'Or, Qué.
J9P 4P8
(819) 825-4477
Interurbain
Zénith 17360
Zénith 70160

Outaouais
84, rue Lois
Hull, Qué.
J8Y 3R4
(819) 771-8851
Interurbain:
1-800-567-1298

Québec
825, rue Sainte-Thérèse
Québec, Qué.
G1N 1S6
(418) 637-4330
Interurbain:
1-800-463-4690

Rive-Nord métropolitaine
3, Place Laval
Pièce 350
Laval, Qué.
H7N 1A2
(514) 668-7881
Interurbain:
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-3903
Si votre indicatif régional est 418 ou 819
1-800-361-1165

Rive-Sud métropolitaine
1555, boul. Provencher
Pièce 200
Brossard, Qué.
J4W 3C9
(514) 465-8490
Interurbain
Si votre indicatif régional est 514
1-800-361-7091
Si votre indicatif régional est 418 ou 819
1-800-361-9127

Saguenay-Lac-Saint-Jean
745, boul. Barrette
Chicoutimi, Qué.
G7J 4C4
(418) 549-0627
Interurbain:
1-800-463-9111

Achevé d'imprimer à Montréal,
en juin 1983,
sur les presses de l'OCQ
en 2 000 exemplaires.

Des exemplaires sont disponibles
au Service des communications de l'OCQ,
3530, rue Jean-Talon ouest,
Montréal, Québec H3R 2G3